

## **REMUNERATION PROMOTEUR** Fiche 390-14

Cadre réservé à la Caisse des Dépôts	_
N° de consignation (si nouvelle consignation)	_1
Catégorie ı ı ı ı	
Nom:	

vww.consi		

des <b>Depois</b>	Declaration de Cor	isignation	Nom:	
ww.consignations.	caissedesdepots.fr	Г		(1) L I I I I I I I I I I I I I I I I I I
Somme versée en chiffres)	(2):		M	
Date :				
Nom et adresse	e (à mentionner très lisiblement dans l'er	ncadré ci-contre)	CODE POSTAL	VILLE OU PAYS
Qualité de la	A consigné en qualité de			
artie versante	Les deniers de			
Rayer le cas echéant la nention nutile	les valeurs ou titres ci-après (joindre	le relevé de portefeuille o	u la liste détaillée)	
	signation:		érativement pour remplir cette partie	
Charges (hypothè Oppositions (sais Liste des bénéfic	ques, privilèges, nantissements) sies conservatoires, saisies attribution, ATD) ciaires :	oui noui noui noui noui noui noui noui n	joindre les pièces justificatives  ble exemplaire si liste papier)	
	_		lement sur demande.	

Récépissé (3) attestant de la bonne réception des fonds	Cadre réservé à la Caisse des Dépôts	
N° du récépissé	Cachet:	Signature du représentant de la Caisse des Dépôts :
Date :		

- Information à reporter sur cette ligne, par les soins du déposant s
   A remplir par le déposant.
   Sous réserve d'encaissement, en cas de paiement par chèque. Information à reporter sur cette ligne, par les soins du déposant si une consignation a été précédemment ouverte pour le même dossier.

### Mention d'information en matière de données à caractère personnel

#### Formulaire de demande de Consignations, de Déconsignations et de Dépôts

Les informations recueillies via le présent formulaire font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre à des fins de Gestion des consignations par la Caisse des Dépôts, sise au 56 rue de Lille 75007 Paris.

Les informations demandées sont obligatoires et conditionnent le traitement de votre demande.

Les données à caractère personnel collectées pourront être transmises aux personnes habilitées à traiter les données en raison de leurs fonctions et ne font l'objet d'aucun transfert vers un Etat non membre de l'Espace Économique Européen. La Caisse des Dépôts pourra également, le cas échéant, être amenée à communiquer vos données à caractère personnel aux autorités compétentes afin de répondre à ses obligations légales et règlementaires.

Vos données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'une consignation pourront être conservées pendant une durée maximale de 70 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance.

S'agissant des données à caractère personnel recueillies dans le cadre d'un dépôt pourront être conservées pendant une durée maximale de 88 ans à compter du dernier acte de gestion, sous réserve d'une absence d'interruption ou de suspension d'instance

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au présent traitement.

En outre, nous vous informons qu'il vous est possible de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant au Correspondant Informatique et Libertés de la Caisse des Dépôts à l'adresse électronique cil@caissedesdepots.fr ou à l'adresse postale suivante : Caisse des dépôts et consignations - Correspondant Informatique et Libertés, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

De plus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Nous vous informons que la Caisse des Dépôts est soumise à des obligations de vigilance, de déclaration et d'information au titre de la règlementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les données recueillies dans le cadre de ce formulaire participent au respect de ces obligations. Conformément aux dispositions de l'article L.561-45 du code monétaire et financier, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès indirect sur les données les concernant qu'elles peuvent exercer en s'adressant directement auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Si le formulaire est complété au nom et/ou pour le compte d'une personne morale, la personne morale s'engage à porter la présente mention d'information à la connaissance des personnes physiques dont elle transmet des données à caractère personnel.





# **PIECES A FOURNIR**



### LA CONSIGNATION POUR

SECURISER VOS RELATIONS AVEC VOTRE PROMOTEUR IMMOBILIER

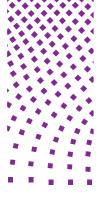
- □ Déclaration de consignation complétée et signée en 2 exemplaires
- Le procès-verbal de livraison signé par les parties
- ☐ La copie de la pièce officielle d'identité du maître d'ouvrage en cours de validité ou extrait K-Bis de moins de 3 mois s'il s'agit d'une personne morale

### **POUR LA DECONSIGNATION**

Pour	déco	nsigner	au	profit	du	promoteur:
r oui	uecu	MISIUHEL	au	DIOIL	uu	DIOIHOLEUI .

- Une demande écrite de la part du promoteur
- ☐ Une autorisation de retrait du maitre de l'ouvrage
- **ou** le Procès-verbal de réception des travaux définitif (levant toutes réserves) signé par les parties
- **ou** la copie certifiée conforme par le greffe de la décision de justice définitive tranchant d'éventuelles contestations au profit du promoteur
- **ou** un accord entre les parties
- ☐ Une copie d'un BIC/IBAN (relevé d'identité bancaire (RIB) du promoteur
- ☐ Une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité ; en cas de personne morale, un extrait KBIS de moins de trois mois

•	Pour déconsigner au profit du maître d'ouvrage :
	Une demande écrite de la part du maître d'ouvrage
	Une copie certifiée conforme par le greffe de la décision de justice définitive
	tranchant d'éventuelles contestations au profit du maître de l'ouvrage. Le cas
	échéant, toute pièce de nature à établir la qualité d'ayant droit ou de mandataire.
	Une copie d'un BIC/IBAN (relevé d'identité bancaire (RIB) du maître d'ouvrage
	Une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité; en cas de personne
	morale, un extrait KBIS de moins de trois mois.







Votre dossier de consignation sera finalisé, une fois votre paiement par virement effectué.

Commune : .....